

ARRETE N° 2021-SCOLARITE-RF-08-1

**PORTANT NOMINATION DES RESPONSABLES DE FORMATION
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2021-2022

La Présidente de l'université Paris 8,

Vu la loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
Vu la loi n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants ;
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;
Vu la proposition de l'UFR Sciences de l'Education, Psychanalyse et Communication/Français Langue Etrangère du 12 octobre 2021;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

Les enseignants suivants sont désignés comme responsables de formation de l'**UFR Sciences de l'Education, Psychanalyse et Communication/Français Langue Etrangère** pour l'année universitaire 2021-2022 :

Licence mention Sciences de l'éducation

Cintia INDARRAMENDI

**Mej HILBOLD /
Samuel BOUSSION (L1) /
Delphine LEROY /
Pascale PRAX-DUBOIS (L3)/
Anthippi POTOLIA(IED)**

Master mention Psychanalyse

Damien GUYONNET

Master mention Sciences de l'éducation

Fabienne MAILLARD

parc. ETLV

**Françoise LAOT /
Valentin SCHAEPELYNCK /
Delphine LEROY (Spé. Pro.)
Martine MORISSE (IED)**

parc. ENJEUFOR

Patrick GEFFARD

parc. Mediascol

Fabienne MAILLARD

ARTICLE 2 –

Le Directeur de l'UFR Sciences de l'Education, Psychanalyse et Communication/Français Langue Etrangère et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 24 novembre 2021

La Présidente

Annick ALLAIGRE



ARRETE N° 2021-SCOLARITE-RF-14-1

**PORTANT NOMINATION DES RESPONSABLES DE FORMATION
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2021-2022

La Présidente de l'université Paris 8,

Vu la loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
Vu la loi n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants ;
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;
Vu la proposition de l'UFR AES, Economie et Gestion du 04 mai 2021 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

Les enseignants suivants sont désignés comme responsables de formation de l'UFR AES, Economie et Gestion pour l'année universitaire 2020-2021 :

Licence mention Administration économique et sociale	Alexis CHRISTODOLOU
Licence mention Economie et gestion	Thibault DARCILLON/ Loïc CHARLES
Double Licence EG/LEA	Véronique DE SAINT GINIEZ
Master mention Economie des organisations	Carole BRUNET
parc. Economie Managerielle et Droit des Projets Publics et Privés	Raphaël GIRAUD
parc. Economie Sociale, Solidaire et Innovante	Carole BRUNET
Master mention Management parc. Conseil en organisation et management du changement parc. Conseil en Stratégie et Transformation Digitale	Mouhoub HANI (M1)/ Patricia MILANO (M2)
Master mention Management et commerce international parc. Commerce Extérieur Trilingue	Sophie AGULHON/ Agnès SALA
Master mention Monnaie, banque, finance, assurance	Sophie SAGLIO / Hela MAAFI

ARTICLE 2 –

Le Directeur de l'UFR AES, Economie et Gestion et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 24 novembre 2021

La Présidente

Annick ALLAIGRE



ARRETE N° 2021-SCOLARITE-RF-03-1

**PORTANT NOMINATION DES RESPONSABLES DE FORMATION
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2021-2022

La Présidente de l'université Paris 8,

Vu la loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
Vu la loi n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants ;
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;
Vu la proposition de l'UFR études, recherche et ingénierie en Territoires, Environnements, Sociétés du 08 septembre 2021 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

Les enseignants suivants sont désignés comme responsables de formation de l'UFR études, recherche et ingénierie en Territoires, Environnements, Sociétés pour l'année universitaire 2021-2022 :

Licence mention Géographie et aménagement	Antoine DA LAGE/ Eric CANOBIO
Master mention Géographie, aménagement parc. Vulnérabilités - Alternatives - Résistances - Adaptations (VARAP)	François LEGOUY (1^{er} semestre) Hugo PILKINGTON (2nd semestre)
Spécialisation : Patrimoine : adaptation et résistance à la mondialisation	François LEGOUY (1^{er} semestre)/ Hugo PILKINGTON (2nd semestre)/ Olivier ARCHAMBEAU
Spécialisation : Alternatives écologiques	Eric CANOBIO Kaduma-Eve DEMAILLY
parc. Géomatique, Géodécisionnel, Géomarketing et Multimédia	Vincent GODARD
Master mention Civilisations, cultures et sociétés parc. Mondes méditerranéens en mouvement	Pascale FROMENT (1^{er} et 2nd semestre)/ Marie BONTE (2nd semestre)
Master mention Mathématiques et informatique appliquées aux sciences humaines et sociales Parc. Technologie et handicap	Anis ROJBI

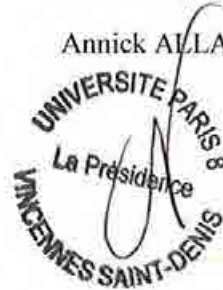
ARTICLE 2 –

La Directrice de l'UFR études, recherche et ingénierie en Territoires, Environnements, Sociétés et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 03 mars 2022

La Présidente

Annick ALLAIGRE



ARRETE N° 2021-SCOLARITE-RF-07-1

**PORTANT NOMINATION DES RESPONSABLES DE FORMATION
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2021-2022

La Présidente de l'université Paris 8,

Vu la loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
Vu la loi n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants ;
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;
Vu la proposition de l'UFR de Psychologie du 29 novembre 2021 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

Les enseignants suivants sont désignés comme responsables de formation de l'UFR de Psychologie pour l'année universitaire 2021-2022 :

Licence mention Psychologie

**Cathy TOUPIN (L1)
Sophie MERTZ (L2)
Thomas VILLEMONTÉIX (L3)**

Master mention Psychologie

Patrick MOLLARET

parc. Ergonomie, travail, formation et vie quotidienne

Françoise DECORTIS

parc. Psychologie clinique et Psychothérapies

**Marie-Carmen CASTILLO/
Khadija CHAHRAOUI**

parc. Neuropsychologie

Claire VALLAT-AZOUVI

parc. Psychologie du développement : éducation, troubles et problématiques actuelles

Milena KOSTOVA

Parcours Psychologie sociale du travail et de la santé : résolution de conflit et changement

Patrick MOLLARET

parc. Psychologie de la cognition

Jean BARATGIN

ARTICLE 2 –

La Directrice de l'UFR de Psychologie et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 16 février 2022

La Présidente

Annick ALLAIGRE



ARRETE N° 2021-SCOLARITE-RF-34-1

**PORTANT NOMINATION DES RESPONSABLES DE FORMATION
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2021-2022

La Présidente de l'université Paris 8,

Vu la loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
Vu la loi n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants ;
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;
Vu l'avis de l'Institut d'enseignement à distance du 5 octobre 2021 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

Les enseignants suivants sont désignés comme responsables de formation de l'**Institut d'enseignement à distance** pour l'année universitaire 2021-2022 :

DU Criminologie	Franck ARPIN-GONNET
Licence mention Droit	Michel JUHAN/ Jean LAINGUI
Licence mention Informatique	Rakia JAZIRI
Licence mention Psychologie	Catherine MARION/ Léonore ROBIEUX
Licence mention Sciences de l'Education	Anthippi POTOLIA
Master mention Droit public parc. Droit public général	Maxime TOURBE/ Sophie JEUSSEAUME (IED)
Master mention justice, procès, procédures parc. droit processuel	Catherine PUIGELIER/ Laurent DEPLRAT (IED)
Master mention Droit de la Santé parc. Droit médical, de la bioéthique et de la santé	Cyril CLÉMENT/ Laurent DEPLRAT (IED)

Master mention Droit de la Santé Professionnel
parc. Droit de la santé, numérique et intelligence artificielle

Bénédicte BEVIERE-BOYER (IED)

Master mention Psychologie
parc. Psychologie Clinique et Psychothérapies

**Arnaud PLAGNOL/
Nathalie DURIEZ (M1)/
Antoine BIOY (M2)**

parc. Psychologie du développement : éducation, troubles et problématiques actuelle

**Françoise MORANGE-MAJOUX/
Caroline BEAUVAIS (M2)**

parc. Psychologie sociale et du travail : ressources humaines, santé et risques psycho-sociaux

**Lionel DAGOT/
Brigitte BARDIN (M1)**

Master mention Sciences de l'éducation
parc. Education tout au long de la vie

**Francis LESOURD/
Martine MORISSE**

Master 1 mention Informatique parcours Big Data

Gilles BERNARD

Institut d'Études Judiciaires (IEJ)

**Catherine PUIGELIER /
David CHEMMI**

ARTICLE 2 –

La Directrice de l'Institut d'enseignement à distance et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 24 novembre 2021

La Présidente

Annick ALAIGRE



ARRETE N° 2021-SCOLARITE-RF-32-1

**PORTANT NOMINATION DES RESPONSABLES DE FORMATION
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2021-2022

La Présidente de l'université Paris 8,

Vu la loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;
Vu la proposition de l'Institut d'études européennes du 28 juin 2021 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

Les enseignants suivants sont désignés comme responsables de formation de l'Institut d'études européennes pour l'année universitaire 2021-2022 :

Master mention Etudes européennes et internationales	Emmanuelle LALLEMENT
parc. Commerce international et marketing export	Malgorzata OGONOWSKA/ Sylvie ROUXEL(M1 et M2)
parc. Politiques et gestion de la culture en Europe	Pauline GALLINARI/ Elodie BORDAT-CHAUVIN(M1)/ Fanny BOUQUEREL(M2)
parc. Union européenne et mondialisation	Auriane GUILBAUD Mathilde LELOUP (M1) Arnaud MAGNIER (M2)
parc. Villes européennes : urbanisme, aménagement et dynamiques sociales	Emmanuelle LALLEMENT (M1)/ Gaël CURET (M2)

ARTICLE 2 –

Le Directeur de l'Institut d'études européennes et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 24 novembre 2021

La Présidente

Annick ALLAIGRE



ARRETE N° 2021-SCOLARITE-RF-33-1

**PORTANT NOMINATION DES RESPONSABLES DE FORMATION
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2021-2020

La Présidente de l'université Paris 8,

Vu la loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;
Vu la proposition de l'Institut français de géopolitique du 02 juillet 2021 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

Les enseignants suivants sont désignés comme responsables de formation de l'**Institut français de géopolitique** pour l'année universitaire 2021-2022 :

Master mention Géopolitique

**Philippe SUBRA/
Jérémy Robine**

parc. Géopolitique : Territoires et enjeux de pouvoir

Frédéric DOUZET

parc. Géopolitique locale et gouvernance territoriale (aménagement, concertation)

Philippe SUBRA

ARTICLE 2 –

La Directeur de l'Institut français de géopolitique et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 24 novembre 2021

La Présidente

Annick ALLAIGRE



ARRETE N° 2021-SCOLARITE-RF-51-2

PORTANT NOMINATION DES RESPONSABLES DE FORMATION

DE L'UNIVERSITE PARIS 8

ANNEE UNIVERSITAIRE 2021-2022

La Présidente de l'université Paris 8,

Vu la loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 relatif à la licence professionnelle ;
Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;
Vu la proposition de l'IUT de Montreuil du 07 juillet 2021 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

Les enseignants suivants sont désignés comme responsables de formation de l'IUT de Montreuil pour l'année universitaire 2021-2022 :

BUT/DUT Gestion administrative et commerciale (FIC) **Catherine DURAND-CHAILLOU**

BUT/DUT Gestion administrative et commerciale (FIA) (CGA Eve)
Marielle BABOULALL

BUT/DUT Gestion administrative et commerciale (FIA) (CFA Ace-SupEx)
Jean-François DHENIN

Licence Professionnelle mention E-commerce et marketing numérique
Karim MAZOULI

Licence Professionnelle mention E-commerce et marketing numérique Guadeloupe
Karim MAZOULI

Licence Professionnelle mention Commerce et distribution **Amine ZIZI**

Département INFOCOM

BUT/DUT Information Communication (FIC) **Viviane CLAUS**

BUT/DUT Information Communication (FIA) **Yann LE GALL**

Département INFORMATIQUE

BUT/DUT Informatique (FIC)

Phillipe BONNOT

BUT/DUT Informatique (FIA/FC)

Véronique CLÉMENT-COMPAROT

Licence Professionnelle mention Métiers de la communication : chef de projet communication
Mario CATALDI

Licence Professionnelle mention Métiers de l'informatique : conception , développement et test de logiciels
Jean-Hugues RETY

Département QLIO

BUT/DUT Qualité, logistique industrielle et organisation (FIC) **Lucien KOWOH-BILLE**

BUT/DUT Qualité, logistique industrielle et organisation (FIA/FC)

El Mouloudi DAFAOUI

Licence Professionnelle mention Management des processus logistiques (FIA)
parc. Coordonnateur des améliorations des processus d'entreprise

Mohammed LEOUATNI

Licence Professionnelle mention Management des processus logistiques (FC)
parc. Coordonnateur des améliorations des processus d'entreprise

Mohammed LEOUATNI

ARTICLE 2 –

La Directrice de l'IUT de Montreuil et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 30 novembre 2021

La Présidente

Annick AIGRE



ARRETE N° 2021-2022-DF-RF-52-1

PORTANT NOMINATION DES RESPONSABLES DE FORMATION

DE L'UNIVERSITE PARIS 8

ANNEE UNIVERSITAIRE 2021-2022

L'administratrice provisoire de l'université Paris 8,

Vu la loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 relatif à la licence professionnelle ;
Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;
Vu la proposition de l'IUT de Tremblay du 13 janvier 2022 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

Les enseignants suivants sont désignés comme responsables de formation de l'IUT de Tremblay pour l'année universitaire 2021-2022 ;

Administrateur provisoire en charge du département GIM	Akrum ABDUL LATIF
BUT Génie Industriel et Maintenance (GIM)	Ali TAÏBI
DUT Génie Industriel et Maintenance (GIM)	Ali TAÏBI
Administrateur provisoire en charge du département GEA	Nancy MURZILLI
DUT Gestion des Administrations et des Entreprises (GEA)	Bérengère VOISIN
Département GLT	Lucas TCHICAYA
DUT Gestion Logistique et Transport (GLT)	Fabien LAMBIEN

Fait à Saint-Denis, le 13 janvier 2022

La Présidente

Annick ALLAIGRE



ARRETE N° 2021-SCOLARITE-RF-01-1

**PORTANT NOMINATION DES RESPONSABLES DE FORMATION
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2021-2022

La Présidente de l'université Paris 8,

Vu la loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
Vu la loi n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants ;
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;
Vu la proposition de l'UFR Arts, philosophie et esthétique du 28 septembre 2021 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

Les enseignants suivants sont désignés comme responsables de formation de l'UFR Arts, philosophie et esthétique pour l'année universitaire 2020-2021 :

Licence mention Cinéma

**Caroline GUIGAY/
Ophir LEVY/
Mélanie FORRET**

Licence mention Etudes théâtrales

**Marie-Ange RAUCH/
Erica MAGRIS**

Licence mention Musicologie

**Clara BIERMANN/
Alvaro OVIEDO**

Licence mention Musicologie
parc. Danse

**Christine ROQUET/
Violeta SALVATIERRA**

Licence mention Arts plastiques

**Fabienne FLAMBARD /
Alissone PERDRIX/
Ismail BARHI**

parc. Arts et technologies de l'Image

**Georges GAGNERE/
Sophie DASTE**

parc. Photographie

Paul-Louis ROUBERT

Licence mention Philosophie

**Guillaume SIBERTIN-BLANC
Anne ALOMBERT**

Master mention Arts de la scène et du spectacle vivant

**Nathalie COULETEL/
Isabelle MOINDROT**

parc. Théâtres, performances et sociétés

**Nathalie COULETEL/
Isabelle MOINDROT**

parc. Projet culturel et artistique international

**Martial POIRSON/
Arnaud LISBONNE**

Master mention Arts Plastiques

Jérôme GLICENSTEIN

parc. Écologie des arts et des médias

**Tania RUIZ/
Matthieu SALADIN**

parc. Médiation, Exposition, Critique

**Nathalie DESMET/
Patrick NARDIN**

parc. Art contemporain et sciences humaines

**Claire FAGNART/
Anne SEIDERER**

parc. Pratiques, histoires, théories de la photographie

Paul-Louis ROUBERT

Master Cinéma et audiovisuel

Cécile SORIN

parc. Réalisation et création

**Cécile VARGAFTIG/
Nicolas DROIN**

parc. Théories, esthétique et histoire du cinéma

**Emmanuel DREUX/
Dork ZABBUNYAN**

parc. Valorisation des patrimoines cinématographiques et audiovisuels

**Camille BLOT-WELLENS/
Grégoire QUENAULT**

Master mention Création Numérique

**Cédric PLESSIET/
Jean-François JEGO**

parc. Arts et Technologies de l'Image Virtuelle

Master mention Danse

Isabelle GINOT

Master mention Musicologie

Alain BONARDI

parc. Théories et pratiques de la Musique

**Alain BONARDI/
Giordano FERRARI**

parc. Création Musicale et Sonore

Philippe MICHEL/

Guillaume LOIZILLON

Master mention Philosophie

**Michèle COHEN-HALIMI/
Jules FALQUET**

Master mention MEEF
parc. Musique

Fabien SAN MARTIN

parc. Arts plastiques

Gilles DEVAUX

Master mention ArTec

Gwenola WAGON

ARTICLE 2 –

Le Directeur de l'UFR Arts, philosophie et esthétique et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 24 novembre 2021

La Présidente

Annick ALLAIGRE
Pour la Présidente
et par délégation
Arnaud LAÏME
Vice-Président
Conseil d'Administration

ARRETE N° 2021-SCOLARITE-RF-12-1

**PORTANT NOMINATION DES RESPONSABLES DE FORMATION
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2021-2022

La Présidente de l'université Paris 8,

Vu la loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
Vu la loi n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants ;
Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 relatif à la licence professionnelle ;
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;
Vu la proposition de l'UFR Culture et Communication du 08 juin 2021 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

Les enseignants suivants sont désignés comme responsables de formation de l'**UFR Culture et Communication** pour l'année universitaire 2021-2022 :

Licence mention Information – communication	Keivan DJAVADZADEH
parc. Médias et médiatisation	Jean AXELRAD
parc. Communication des entreprises et des institutions	Hélène CARDY
parc. Médiations culturelles et scientifiques	Morgan CORRIOU
parc. Créations Audiovisuelles	Ulrike Lune RIBONI
parc. Numérique	Domenico CATALANO
parc. Enjeux et pratiques de la communication	Keivan DJAVADZADEH
parc. Fondamentaux de la communication	Keivan DJAVADZADEH
Licence Professionnelle mention Métiers de l'information : métiers du journalisme et de la presse	
parc. Techniques journalistiques pour les nouveaux médias	Auréliе TAVERNIER/ Didier ZARAYA
Master mention Industries Culturelles et créatives	Benoît LELONG/ Sylvie BOSSER Sophie JEHEL
parc. Communication pour l'audiovisuel	Jocelyn MAIXENT
parc. Industrie de la musique : production, organisation et communication	

parc. Plateformes numériques, création et innovation

Christophe MAGIS

Sophie JEHEL

Master mention Culture et communication

**Erica GUEVARA/
Maxime CERVULLE**

parc. Médias internationaux

Erica GUEVARA

parc. Médias et rapports sociaux de classe, race, genre

Maxime CERVULLE

parc. Communication numérique et conduite de projets

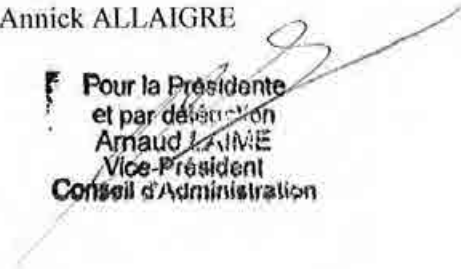
**Sébastien BROCA
Marie CHAGNOUX**

ARTICLE 2 –

Les Directrices de l'UFR Culture et Communication et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 24 novembre 2021

La Présidente
Annick ALLAIGRE


**F Pour la Présidente
et par délégation
Arnaud LAUME
Vice-Président
Conseil d'Administration**

ARRETE N° 2021-SCOLARITE-RF-02-1

**PORTANT NOMINATION DES RESPONSABLES DE FORMATION
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2021-2022

La Présidente de l'université Paris 8,

Vu la loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
Vu la loi n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants ;
Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 relatif à la licence professionnelle ;
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;
Vu la proposition de l'UFR Droit du 31 mai 2021 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

Les enseignants suivants sont désignés comme responsables de formation de l'UFR Droit pour l'année universitaire 2021-2022 :

Licence mention Droit

**Benoit HABERT/
Michel JUHAN(IED)/
Jean LAINGUI(IED)**

Licence Professionnelle mention Métiers de la GRH : assistant
parc. Droit social et ressources humaines

**Dirk BAUGARD/
Pierre-Olivier CHAUMET**

Licence Professionnelle mention Métiers de l'immobilier : administration de biens
parc. Droit et gestion de la copropriété et syndic

**Alice FUCHS-CESSOT/
Christine YOUEGO**

Master mention Droit de la santé

Béatrice PARANCE

parc. Droit médical, bioéthique et de la santé

Catherine PUIGELIER

parc. Propriété industrielle et industries de santé

**Astrid MARAIS/
Bertrand WARUSFEL**

parc. Droit de la santé, numérique et intelligence artificielle (pratique, recherche, gestion d'établissements)
(à distance)

Bénédict BOYER-BEVIÈRE

Master mention Droit privé

**Edmond SCHLUMBERGER/
Dirk BAUGARD**

Master mention Justice, procès, procédure

**Catherine PUIGELIER/
David CHEMMI**

Master mention Justice, procès, procédure (à distance)

**Catherine PUIGELIER/
Laurent DELPRAT**

Master mention Droit public

**Maxime TOURBE/
Sophie JEUSSEAUME (IED)**

DU Clinique juridique – Justice, procès et procédure

Sophie MOLINIER

DU Criminologie

Franck ARPIN-GONNET

DESU Criminologie

Franck ARPIN-GONNET


ARTICLE 2 –

Le Directeur de l'UFR Droit et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 24 novembre 2021

La Présidente

Annick ALLAIGRE


**Pour la Présidente
et par délégation
Arnaud LAIME
Vice-Président
Conseil d'Administration**

ARRETE N° 2021-SCOLARITE-RF-05-1

**PORTANT NOMINATION DES RESPONSABLES DE FORMATION
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2021-2022

La Présidente de l'université Paris 8,

Vu la loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
Vu la loi n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants ;
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;
Vu la proposition de l'UFR LLCER-LEA du 07 octobre 2021 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

Les enseignants suivants sont désignés comme responsables de formation de l'UFR LLCER-LEA pour l'année universitaire 2021-2022 :

Licence mention Langues littératures, civilisations étrangères et régionales

Audrey FOGELS

parc. mondes anglophones

**Erwan PEPIOT /
Ivana DIDIRKOVA (co responsable)**

parc. mondes arabes

**Katia GHOSN/
Darine Saidi**

parc. mondes hispaniques

**Christine MARGUET/
Enrique FERNANDEZ-DOMINGO**

parc. Etudes européennes et internationales

Olivier BAISEZ

Double licence Etudes anglophones- Histoire

Rémy BETHMONT

Double licence Economie Gestion – Langues Etrangères Appliquées

(remplaçant.e attendu.e)

Licence mention Langues étrangères appliquées (LEA)

**Yannick BLEC/
Margaux COUTHERUT
Anne FLOCON**

Master mention Traduction et Interprétation

parc. Lettres, interfaces numériques et sciences humaines (LISH)

**Arnaud REGNAULD/
Marie-Nadia KARSKY
Paul MURAILLE**

Master mention Langues et sociétés
parc. Médias, culture, 2 langues

**Anne CREMIEUX/
Anne CHASSAGNOL/
Myriam PONGE**

parc. Etudes transnationales et transculturelles

**Stefanie BUCHENAU
Clément ONIMUS**

Master mention MEEF 2nd degré
parc. anglais

Anne-Claire MERLIN FAUCQUEZ

parc. espagnol

**Michèle ARRUE
Claire LAGUIAN (co responsable)**

ARTICLE 2 –

La Directrice de l'UFR LLCER-LEA et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 24 novembre 2021

La Présidente

Annick ALLAIGRE



ARRETE N° 2021-SCOLARITE-RF-13-1

**PORTANT NOMINATION DES RESPONSABLES DE FORMATION
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2021-2022

La Présidente de l'université Paris 8,

Vu la loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
Vu la loi n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants ;
Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 relatif à la licence professionnelle ;
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;
Vu la proposition de l'UFR Sciences du langage du 13 septembre 2021;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

Les enseignants suivants sont désignés comme responsables de formation de l'UFR Sciences du langage pour l'année universitaire 2021-2022 :

Licence mention Sciences du Langage

**Claire BEYSSADE /
Noam FAUST /
Joaquim BRANDÃO DE
CARVALHO**

Licence professionnelle Mention Gestion et accompagnement de projets pédagogiques -
Parc. Enseignement de la langue des signes en milieu scolaire

Marie-Anne SALLANDRE

Master mention Sciences du Langage :

**Sandra BENAZZO/
Florence ENCREVÉ**

parc. LAVS

**Saveria COLONNA/
Dylan GLYNN/
Laurent ROUSSARIE**

parc. DDLES

**Anthippi POTOLIA/
Fabian SANTIAGO**

Master mention Interprétation LSF – Français

**Brigitte GARCIA/
Florence ENCREVÉ**

Master MEEF second degré
parc. LSF

**Sandrine BURGAT/
Marie PÉRINI**

ARTICLE 2 –

Le Directeur de l'UFR Sciences du langage et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 24 novembre 2021

La Présidente

Annick ALLAIGRE



ARRETE N° 2021-SCOLARITE-RF-06-1

**PORTANT NOMINATION DES RESPONSABLES DE FORMATION
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2021-2022

La Présidente de l'université Paris 8,

Vu la loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
Vu la loi n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants ;
Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 relatif à la licence professionnelle ;
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;
Vu la proposition de l'UFR Sciences et technologies du numérique du 8 juillet 2021 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

Les enseignants suivants sont désignés comme responsables de formation de l'**UFR Sciences et technologies du numérique** pour l'année universitaire 2021-2022 :

Licence mention Informatique	Pablo RAUZY/ Anna PAPPÀ/ Gilles BERNARD(IED)/ Jaziri RAKIA(IED)
Parc. Micro-informatique et machines embarquées	Lynda SEDDIKI
Licence mention Mathématiques	Wolfgang SCHMID
Master mention Humanités Numériques	Imad SALEH/ Everardo REYES
parc. Analyse et valorisation des usages numériques	Everardo REYES/ Imad SALEH/ Khaldoun ZREIK
parc. Création et édition numérique Master 1	Samuel DA SILVA/ Laure LEROY
parc. Création et édition numérique Master 1	Laure LEROY/ Philippe BOOTZ
parc. Gestion stratégique de l'information	Dijana LEKIC
parc. Numérique : enjeux et technologies	Maria Inès LAITANO

Master mention Informatique

Arab ALI CHERIF

parc. M1 Informatique

**Youcef TOUATI/
Jean-Jacques MARIAGE**

parc. M2 Conduite de projets informatiques

Arab ALI CHERIF

parc. M2 Informatique embarquées, Images et Jeux, Intelligence Artificielle

Mehdi AMMI

parc. Technologies de l'hypermédia

**Imad SALEH/
Nasreddine BOUHAI**

parc. M2 Big data et fouille de données

Gilles BERNARD

Master mention Mathématiques et application

Abdellah MOKRANE

parc. Arithmétique, Codage et Cryptologie

Sihem MESNAGER

parc. Cybersécurité et sciences des données

Larbi BOUBCHIR

Master mention Patrimoine et musées

Bernadette DUFRENE(P8)/

parc. Médiation culturelle, patrimoine et numérique
Cohabité Paris 8-Paris Ouest

Remi LABRUSSE(P.Ouest)

ARTICLE 2 –

Le Directeur de l'UFR Sciences et technologies du numérique et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 24 octobre 2021

La Présidente

Annick ALLAIGRE

**Pour la Présidente
et par délégation
Arnaud LADIVE
Vice-Président
Conseil d'Administration**

ARRETE N° 2021-SCOLARITE-RF-04-1

**PORTANT NOMINATION DES RESPONSABLES DE FORMATION
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2021-2022

La Présidente de l'université Paris 8,

Vu la loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
Vu la loi n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants ;
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;
Vu la proposition de l'UFR Textes et sociétés du 26 octobre 2021 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

Les enseignants suivants sont désignés comme responsables de formation de l'UFR Textes et sociétés pour l'année universitaire 2021-2022 :

Licence mention Histoire	Armelle ENDERS/ Pauline PERETZ
Licence mention Lettres parc. Littérature : création littéraire et écritures du monde	Zoé CARLE/ Mathieu BERMANN
Licence mention Science politique	Pierre GILBERT/ Clemens ZOBEL
Licence mention Sociologie	Benjamin DERBEZ/ Martin OLIVERA
Demie-Mineure Anthropologie	Emma GOBIN
Double Licence Histoire-Science politique	Martin GRAVEL/ Camille AL DABAGHI
Double Licence Histoire / Anglais	Valérie POUZOL/ François LAVIE/ Cesare CUTTICA

Master mention Archives

Catherine SALIOU

Master mention Création littéraire

Olivia ROSENTHAL

Master mention Etudes sur le Genre

**Mehdi DERFOUFI/
Nadia SETTI**

Master mention Histoire
parc. Passé présent : les méthodes critiques de l'Histoire

Emmanuelle SIBEUD

Master mention Lettres

**Yves CITTON/
Diego VECCHIO**

Master mention Science politique

**Sylvie TISSOT/
Kolja LINDNER**

parc. Sciences culturelles et sociales / Soziokulturelle Studien
en collaboration avec l'université allemande Viadrina

**Kolja LINDNER/
Yves SINTOMER**

Master mention Sciences sociales

**Anaïs LEBLON/
Yasmine SIBLOT**

parc. Mondes urbains et inégalités
parc. Anthropologie de la mondialisation

**Yasmine SIBLOT/
Anaïs LEBLON**

Master mention Métiers de l'Enseignement, de l'Éducation et de la formation du second degré

parc. Histoire-géographie

Jean-Luc MASTIN

parc. Lettres

Patrick BRASART

parc. Sciences économiques et sociales

Fabien TRUONG

ARTICLE 2 –

La Directrice de l'UFR Textes et sociétés et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 24 novembre 2021

La Présidente

Annick ALLAUME

Pour la Présidente
et par délégation
Arnaud ULLIVE
Vice-Président
Conseil d'Administration